

SUBVENTIONS DU FONDS DU SPORT POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2023

Subventions pour les

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Compétitions sportives \(be.ch\)](http://Compétitions_sportives_(be.ch)) **après la manifestation**, au plus tard le 31 décembre de l'année civile suivante. Les subventions sont plafonnées à 10 000 francs par compétition et se basent sur deux critères : le nombre de participantes et de participants ainsi que les frais de compétition imputables.

Dans le Jura bernois, le Conseil du Jura bernois (CJB) fixe les montants dans un règlement spécifique.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
FSG La Neuveville	Course des Pavés 2022	10'000 francs
Fête de lutte du Jura bernois	Fête de lutte du Jura bernois 2023 à Saint-Imier	10'000 francs
Haltéro Club Tramelan	Challenge 210	7'190 francs
FSG Malleray-Bévilard	Championnat d'agrès du Jura bernois	4'240 francs
Club des Patineurs de Saint-Imier	28 ^{ème} Coupe d'Erguël	3'360 francs
Ski-Club Petit-Val	Biathlon du Petit Val	2'190 francs
Minigolf Club Orval	15 ^{ème} Trophée des Moines	860 francs
Boccia Club Corgémont	Tournoi National Circuit catégorie A	310 francs
		38'150 francs

Subventions pour la participation à des compétitions sportives européennes

Des subventions peuvent être allouées pour la participation de sportifs bernois (individus ou équipes) à des compétitions ou championnats européens.

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Compétitions sportives européennes \(be.ch\)](http://Compétitions_sportives_européennes_(be.ch)) dans les 90 jours suivant la fin de la compétition.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
VTM Vélo Trial Moron Valbirse-Tramelan	Coupe internationale UCI C1 Carthagène	260 francs
		260 francs



Subventions pour le matériel sportif

Ont droit à des subventions:

- les associations et les fédérations sportives cantonales dont le siège se trouve dans le canton;
- les autres organisations cantonales bernoises d'utilité publique qui soutiennent le sport dans le canton;
- les communes du canton

Une subvention peut être allouée pour du matériel sportif usuel non personnel servant à la pratique d'une discipline sportive ou pour des pièces détachées, conformément à la liste du matériel sportif subventionné disponible sur le site internet suivant : [Matériel sportif \(be.ch\)](http://www.conseildujurabernois.ch/MaterielSportif)

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Matériel sportif \(be.ch\)](http://www.conseildujurabernois.ch/MaterielSportif) **après l'acquisition du matériel sportif**, au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
FSG féminine de Tavannes	Matériel de sport	1'750 francs
		1'750 francs

Informations

- Etienne Klopfenstein, président du CJB, 079 210 97 04
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73

